

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

RECTIFICATIF N° 70/286 du 2/9/70
/MT.DGT.DELC.1/6
- au décret n° 70/IOI du 6 avril 1970 accordant
une bonification d'un échelon à Monsieur
KITOKO André, Ingénieur des T.P.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VISAS :

AU LIEU DE :

Article 1er - " En application des dispositions de l'article 3 du décret
" n° 64-62 du 25 Février 1964, une bonification d'un échelon
" est accordée à Monsieur KITOKO André, Ingénieur des
" Travaux Publics (Services Techniques) 3° échelon catégo-
" rie A I indice 960, titulaire du diplôme de l'Ecole
" Polytechnique de Montréal (CANADA), pour compter du 21
" Novembre 1966."

L I R E

" En application de l'article 3 du décret n° 64-62 du 25
" Février 1964, une bonification d'un échelon est accordée
" pour compter du 21 Novembre 1966, à Monsieur KITOKO André,
" Ingénieur des Travaux Publics de 3° échelon (indice 960)
" des cadres de la catégorie A I des Services Techniques,
" le diplôme d'Ingénieur Civil de l'Ecole Polytechnique de
" Montréal (CANADA) dont est titulaire l'intéressé étant
" reconnu équivalent au diplôme d'Etat d'Ingénieur de
" l'Ecole Polytechnique Française."

x

x

x

x

Article 2 - Le tableau de reconstitution de la situation administrative
de Monsieur KITOKO doit se lire comme suit :

| Ancienne situation | Nouvelle situation |
|---|--|
| <u>Catégorie A 2</u> | <u>Catégorie A 2</u> |
| - Promu Ingénieur Adjoint des T.P. de 3° échelon indice 810 p/c du 12/1/ 1965. | - Promu Ingénieur Adjoint des T.P. de 3° échelon indice 810 p/c du 12/1/65 |

.....

Suite

| Anciennet situation | Nouvelle situation |
|--|---|
| <u>Catégorie A 1</u> | <u>Catégorie A 1</u> |
| - Reclassé Ingénieur des T.P. 2° échelon indice 890 p/c du 21 Novembre 1966 ACC-RSMC : néant | - Reclassé Ingénieur des T.P. 2° échelon indice 890 p/c du 21 Novembre 1966 ACC-RSMC : néant |
| - Promu Ingénieur des T.P. 3° échelon indice 960 p/c du 21 Mai 1969 ACC-RSMC : néant | - Bénéficiaire d'une bonification d'un échelon, est reclassé Ingénieur des T.P. 3° échelon indice 960 p/c du 21 Novembre 1966 ACC-RSMC : néant. |
| | - Promu Ingénieur des T.P. 4° échelon indice 1090 p/c du 21 Mai 1969 ACC-RSMC : néant |

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 2 SEPTEMBRE 1970

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
d'Etat

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports

Commandant Marien NGOUABI

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGT.DELC 1
- DGT.DGAPE 3
- DGT-BST 1
- DF 3
- CF 1
- RNTP 3
- Mini.TP. 1
- SGSPAS 2
- Intéressé 1

LE CAPITAINE L.S. GOMA

Le Ministre des Affaires Sociales, de la Santé
et du Travail

Le Ministre des Finances
et du Budget

B. MATINGOU
Ch. NGOUOFO